

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 003-2650/17/BM

**■ Approbation d'une convention d'études avec la société Auchan France, pour l'amélioration des conditions d'accès au centre commercial Saint-Loup depuis le boulevard Urbain Sud à Marseille 10^{ème} arrondissement
MET 17/4917/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° VOI 004-457/16/BM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet du Boulevard Urbain Sud (B.U.S) entre la traverse Parangon et l'échangeur Florian à Marseille (8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements).

Le Préfet des Bouches-du-Rhône a délivré l'arrêté d'Utilité Publique des travaux du B.U.S le 8 septembre 2016.

La section du B.U.S entre l'échangeur Florian et la rue Verdillon comprend une succession de trois tranchées couvertes sur environ 1km, dont les travaux vont prochainement être engagés.

Le centre commercial Auchan Saint-Loup est impacté par le projet du B.U.S au niveau de la rue Achille Marcel par la suppression d'une sortie et par la suppression de l'accès depuis le rond-point Charles Haddad.

La société Auchan a fait réaliser plusieurs études, concluant dans certaines hypothèses, à des difficultés dans l'écoulement du trafic aux abords du centre commercial. Certaines dispositions techniques étaient ainsi envisagées pour améliorer le fonctionnement : création de deux bretelles d'accès depuis les tranchées couvertes du B.U.S, aménagement de carrefours, élargissements ponctuels de rues.

La Métropole accepte que la société Auchan approfondisse les études de ces ouvrages, afin notamment d'en préciser le coût.

**Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 24 octobre 2017**

La convention ci-jointe définit le contenu de ces études et leurs modalités de réalisation.

Au terme de cette phase d'études, prise en charge financièrement intégralement par la société Auchan, et si la réalisation effective du projet est décidée, une offre de concours d' Auchan pour la réalisation des ouvrages sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole pourrait ensuite être envisagée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° VOI 004-457/16/BM du 30 juin 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté préfectoral n° 2016-41 du 08 septembre 2016 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 18 octobre 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Considérant qu'il est nécessaire d'approfondir les études techniques pour préciser les ouvrages à réaliser en vue d'améliorer l'accès au centre commercial Auchan Saint-Loup depuis le Boulevard Urbain Sud.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention d'études ci-annexée, conclue avec la société Auchan France, pour l'amélioration des accès au centre commercial Auchan Saint-Loup depuis le Boulevard Urbain Sud à Marseille (10^{ème} arrondissement).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC